

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vendredi deux mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 24 février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François FAVRY, Maire.

Etaient présents : M François FAVRY, Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, MM Jean-Paul LERAY, Philippe LEROY, Mme Martine NAUDÉ, MM Vincent ALLARD, Lionel TRIVIERE, Mmes Lydia LEBASTARD, Tiphaine TREMORIN, M Nicolas BODINEAU, Mlle Fanny MARCHAND, MM Richard HENNET, Gérard POISSON

Absent excusé :

Procuration :

✍ Anita LEPAGE a été désignée secrétaire de séance.

## PV DE LA REUNION DU 3 FEVRIER 2012

Le compte rendu est approuvé

### FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

#### 1 - Acceptation de devis

Le Conseil Municipal valide les devis suivants :

- Bernard LEGENTILHOMME (La Grigonnais) - Porte extérieure bureau secrétariat de mairie, porte intérieure et cloison pour 3 634,39 € HT.
- SAS RICARDEAU (Bouguenais) - Ventilateur sur installation chauffage de l'Espace Mil'Lieu pour 1 498 € HT.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2012 (budget général).

*Délibération n°16-2012 votée à l'unanimité*

#### 2 - Subventions aux associations

Après avis favorable des commissions « Finances » et « Vie Associative » réunies le 23 février 2012, le Conseil Municipal vote les subventions aux associations comme suit :

Association	Subvention 2012 (en €)
Saltimbanques - activités diverses	1 300,00
ASEM	300,00
Union Nationale des Combattants	180,00
Pédale Puceuloise	22,00
Secours Populaire	130,00
Resto du Coeur	630,00
Portage de repas Le Gâvre	90,00
Le Gâvre Basket Club	132,00
Ma Niwa	50,00
Amicale Laïque Blain section Danse	22,00
GRYMDA	485,00
ASFA	150,00
Bretagne Vivante SEPNB	100,00
Alternatives 171	100,00
CéDpa	200,00
Cross Départemental des Jeunes Sapeurs Pompiers	100,00

La subvention attribuée à l'**OGEC La Grigonnais** d'un montant total de **31 915,53 €** se décompose comme suit :

- Frais de fonctionnement élèves de classes maternelles = 877,83 € \* 23 élèves = 20 190,09 €
- Frais de fonctionnement élèves de classes élémentaires = 378,24 € \* 31 élèves = 11 725,44 €

(versements trimestriels en avril et septembre de 10 638 €, en décembre de 10 639,53 €)

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2012 **article 6574**

La subvention de fonctionnement au **Centre Communal d'Action Sociale** s'élève à 3 000,00 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2012 **article 65736**

*Délibération n°17-2012 votée à l'unanimité*

### **3 - Participations 2012 et adhésion INNOV 44**

Après avis favorable des commissions « Finances » et « Vie Associative » réunies le 23 février 2012, le Conseil Municipal vote les cotisations et participations suivantes :

<b>Association</b>	<b>Cotisation 2012 (en €)</b>
Association des Maires Ruraux	75,00
Association Fed des Maires de Loire-Atlantique	341,04
Association RN171/RD771	100,00
CAUE	96,00
ADICLA	221,10
Fondation du Patrimoine	50,00
BRUDED	382,00
Association des Maires Portail Marchés Publics	128,00
INNOV 44	30,00

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2012 **article 6281**

	<b>Participation 2012 (en €)</b>
Service Incendie (SDIS)	22 884,00

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2012 **article 6553**

	<b>Participation 2012 (en €)</b>
SIVU Isac	3 614,00

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2012 **article 6554**

*Délibération n°18-2012 votée à l'unanimité*

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SITC (Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs) faisant part du tarif pour l'année scolaire 2012/2013 et demandant au conseil municipal de se prononcer sur sa participation.

Le conseil municipal décide de verser les participations suivantes pour l'année scolaire 2012/2013 :

<b>Elèves</b>	<b>Participation semestrielle de la commune</b>	<b>Part semestrielle restant à la charge des familles</b>	<b>Coût total du semestre facturé par le SITC</b>
Demi-pensionnaires	41 €	49 €	90 €
Internes	23 €	29 €	52€

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2012 **article 6554**

*Délibération n°19-2012 votée à l'unanimité*

#### **4 - Attribution du marché adapté - Réalisation d'un réseau de chaleur et chaudière bois automatique**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une procédure de consultation d'entreprises par marché adapté a été lancée pour les travaux de réalisation d'une chaudière bois automatique et la création d'un réseau de chaleur.

La date de remise des offres était fixée au 17 février 2012. La commission d'appel d'offres s'est réunie le même jour pour l'ouverture des plis. L'ensemble des offres a été transmis au bureau d'études AIREO pour analyse. La commission d'appel d'offres s'est réunie ensuite le 2 mars 2012 pour se prononcer sur cette analyse des offres.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal du rapport d'analyse des offres et des propositions de la C.A.O portant sur les offres des entreprises :

- Lot n° 1 : Changement de la batterie électrique du Mil'Lieu : Société ASTRALYS (Thouaré-sur-Loire) retenue pour une offre de 5 606,25 € HT
- Lot n° 2 : Chaufferie bois et réseau de chaleur : Société ASTRALYS (Thouaré-sur-Loire) retenue pour une offre de 200 677,56 € HT.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour notifier les marchés adaptés correspondants aux deux lots à l'entreprise ASTRALYS.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2012 (budget général).

*Délibération n°21-2012 votée à l'unanimité*

#### **5 - Attribution du marché adapté - Maîtrise d'œuvre projet commerce**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une procédure de consultation de cabinets d'architectes par marché adapté a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet commerce de proximité.

La date de remise des offres était fixée au 27 février 2012. Deux cabinets d'architectes ont remis une proposition.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal du rapport d'analyse des offres. Il propose de retenir le Cabinet TRANVOIZ (Héric) pour une mission globale de 9 600 € HT (dont 1 700 € HT pour la tranche ferme).

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour notifier le marché adapté correspondant à cette mission avec le Cabinet TRANVOIZ.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2012 (budget général).

*Délibération n°22-2012 votée à l'unanimité*

#### **6 - Convention d'entretien des poteaux incendie avec la SAUR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention portant sur le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie avec la SAUR.

Le prestataire s'engage à :

- réaliser l'inventaire de l'ensemble du parc des poteaux et bouches d'incendie avec un minimum de 25% par an,
- vérifier l'état général des appareils et leur bon fonctionnement,
- assurer l'entretien préventif,
- fournir un rapport à chaque facturation.

Les travaux de remise en état feront l'objet d'une commande particulière selon le bordereau de prix annexé à la convention.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans, soit une échéance de contrat au 31 mars 2015.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention portant sur le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie avec la SAUR.

*Délibération n°23-2012 votée à l'unanimité*

**7 - Convention de mise à disposition de matériel intercommunal**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention portant sur la mise à disposition de la commune du matériel dit « mutualisé » de la Communauté de Communes de la Région de Nozay.

Cette convention précise les modalités de réservation, la prise en charge et la restitution du matériel.

Le prêt du matériel sera effectué à titre gratuit.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention portant sur la mise à disposition de matériel intercommunal.

*Délibération n°24-2012 votée à l'unanimité*

**URBANISME****1 - Droit de Prémption Urbain**

Demandeur	Adresse	Parcelles
Maître Stéphane LEPINE - St Julien de Vouvantes	La Gagnerie des Grands Bois	AD 153-245-247-297
Office Notarial Nozay	36, rue des Landreaux	ZM 224

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption sur ces parcelles.

**QUESTIONS DIVERSES****Agenda**

Vendredi 30 mars - 19h30	<i>Conseil municipal - vote des budgets</i>
--------------------------	---

☞ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45. Suivent les signatures des membres présents à la séance

Affiché le 9/03/2012